



# VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Le 25 novembre 2022

## **Guichet Unique**

Réf : JPFS/MD

## **Objet : calcul du quotient familial 2023**

Affaire suivie par Mme DUBE.

01.49.62.30.00 – [dube@laqueueenbrie.fr](mailto:dube@laqueueenbrie.fr)

Madame, Monsieur,

Le quotient familial permet d'adapter la tarification des prestations périscolaires (restauration scolaire, ALSH des mercredis, vacances scolaires, séjours enfance et jeunesse) aux revenus des familles. Le calcul du quotient doit être effectué ou renouvelé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des revenus du foyer.

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2023, nous vous invitons à nous transmettre vos documents par voie dématérialisée via le portail des Caudaciens sur le site internet de la ville, [www.laqueueenbrie.fr](http://www.laqueueenbrie.fr). Dans la rubrique « particulier » vous trouverez la démarche à remplir – dossier pour le calcul du quotient.

Vous pouvez également nous transmettre les pièces demandées (voir au dos du courrier) :

- Auprès du guichet unique (hall de l'Hôtel de ville) ;
- Par voie postale : Hôtel de ville – guichet unique -Place du 18 juin 1940 – 94510 La Queue-en-Brie.

Ces documents doivent être transmis avant le **31 décembre 2022**.

Tous les documents sont nécessaires à la mise à jour de votre quotient. Il s'ensuit que si le dossier n'était pas complet, votre facture serait par défaut au quotient I et ne pourrait être modifiée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.



*Adjoint au Maire en charge des finances*

**Alain COMPAROT**

**P.J : Formulaire de collecte du quotient familial 2023.**

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie  
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : [mairie@laqueueenbrie.fr](mailto:mairie@laqueueenbrie.fr)  
[www.laqueueenbrie.fr](http://www.laqueueenbrie.fr)



# VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

## QUOTIENT FAMILIAL 2023

### Formulaire de collecte

(Valable du 01/01/2023 au 31/12/2023)

#### Photocopies des justificatifs à fournir pour le calcul de votre quotient familial 2023 :

- Livret de famille (en cas de changement de situation)
- En cas de divorce, jugement définitif
- En cas de séparation, document attestant de l'attribution de l'autorité parentale
- Dernière attestation de paiement des prestations familiales CAF
- Pour chaque membre du foyer, l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 relatif aux revenus 2021
- Justificatifs de toutes les ressources complémentaires du foyer ou de la famille (pensions, 3 dernières indemnités du Pôle Emploi...), ou les trois dernières feuilles de salaires si votre situation professionnelle a changé
- Justificatif de domicile (quittance de loyer) de moins de trois mois
- En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur et justificatif de domicile de l'hébergeant

Hôtel de ville

Place du 18 juin 1940 - 94510 La Queue-en-Brie  
Tél : 01.49.62.30.00 / Mail : [maire@laqueueenbrie.fr](mailto:maire@laqueueenbrie.fr)  
[www.laqueueenbrie.fr](http://www.laqueueenbrie.fr)